



Association nationale de gestion
des soignants libéraux

Dossier fiscal 2025

**Ce dossier est remplissable sur votre espace adhérent
(avec des formules qui ne sont pas proposées sur cette version PDF)**

Vous pouvez saisir en ligne votre déclaration 2035 dans votre espace adhérent

N° adhérent

Nom, Prénom

En cas de changement, nous indiquer :

**Votre adresse
professionnelle**

**Votre adresse
personnelle**

Votre téléphone

Votre e-mail

Merci de renvoyer votre dossier avant le :

- 16 mars 2026 (version papier)
- 15 avril 2026 (saisie en ligne sur votre extranet)

Attention : n'attendez pas le SNIR pour nous communiquer votre dossier fiscal

Liste des documents à nous adresser

Le dossier fiscal complété

VOS IMPRIMÉS FISCAUX

La déclaration 2035 **COMPLETE** : 2035, 2035suite, 2035 A et B (et 2035 E si le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €) **sauf si vous la saisissez dans votre espace personnel ou si vous utilisez AngiilCompta en 2025.**

La déclaration **2036** ou le **tableau de répartition des frais communs**, si vous faites partie d'une SCM ou d'un groupement.

La déclaration 2035 de la SISA

VOTRE COMPTABILITÉ

Vous tenez une comptabilité informatique, merci de nous adresser :

l'attestation de conformité de votre logiciel (elle doit être nominative et indiquer l'exercice 2024, veillez à la récupérer dans votre logiciel de comptabilité ou à la réclamer à votre fournisseur),
le grand livre annuel ou le fichier des écritures comptables (FEC),
la balance annuelle équilibrée.

Vous tenez une comptabilité manuelle, merci de nous adresser :

les récapitulatifs annuels équilibrés de vos journaux recettes et dépenses ou les dernières pages de l'année si vous avez cumulé vos chiffres.

AUTRES DOCUMENTS

Vos documents bancaires :

relevé bancaire au 1er janvier 2025 (ou date de début d'activité),
relevé bancaire au 31 décembre 2025 (ou date de cessation d'activité),
le cas échéant, l'état de rapprochement bancaire ou la liste des écritures non pointées au 31 décembre 2024 (ou date de cessation d'activité) **sauf si vous utilisez AngiilCompta en 2025.**

Autres documents :

URSSAF cotisations d'Allocations familiales et CSG : la notification VOS COTISATIONS : REGULARISATION 2024 / ECHEANCIERS 2025 ET 2026 (annexes 1 et 2), reçus en juin 2025 ou à télécharger le site de l'URSSAF

CARPIMKO ou CARCDSF : l'AVIS D'APPEL DES COTISATIONS / COTISATIONS DE L'ANNEE 2025,

Loi Madelin et/ou Plan d'Epargne Retraite : les attestations de déductibilité,

Assurance frais généraux : l'appel de cotisation (contrat facultatif couvrant les frais permanents en cas de maladie ou d'accident),

Le relevé annuel d'honoraires **SNIR de 2025** (dès réception) avec la fiche honoraires.

Justificatifs Indemnités Journalières (IJ) CPAM

Justificatifs Indemnités Journalières (IJ) CARPIMKO

Vous pouvez transférer ces documents de manière dématérialisée sur le site de l'Angiil, via la rubrique « transfert de document » au sein de votre espace adhérent. Pour vous aider dans cette procédure, veuillez vous référer au document « [marche à suivre](#) ».

Toutefois, si vous ne désirez pas transmettre ces documents via votre espace Extranet, il est toujours possible de nous les envoyer par mail ou par courrier :

Envoyer votre dossier à Balma :

infos@angiil.com ou **12 rue Louis Renault**

31130 Balma (tél : 05 61 58 37 37)

Renseignements complémentaires

VOTRE ACTIVITÉ

N° adhérent

Nom, Prénom

Activité principale :

Activité accessoire :

(Exemples : massage, hypnose, sophrologie...)

Avez-vous des revenus de source étrangère ? **(réponse nécessaire)**

Oui

Non

Mode d'exercice :

Remplaçant(e)
en Frais communs

Titulaire
en SCM

en Collaboration
en SISA

Si SCM, souhaitez-vous que l'Angiil télétransmette la 2036 ?

Oui

Non

Avez-vous des collaborateurs et percevez-vous des redevances ?

Oui

Non

Vous bénéficiez-vous d'une exonération fiscale :

ZFU (Zone Franche Urbaine)

ZRR (Zone Revitalisation Rurale)

ZFRR (zones France ruralités revitalisation)

Depuis le :

/ /

En 2025 quel est le pourcentage de
vos honoraires réalisé dans la zone ?

%

Avez vous une activité salariée en plus du libéral :

Oui

Non

Si oui, veillez à nous préciser le montant total des salaires nets perçus :

(ils doivent figurer sur la 2035)

Avez-vous perçu des recettes sur un compte personnel (honoraires rétrocédés, vaccinations, tests...) ?

Avez-vous eu un ou plusieurs arrêts de travail en 2025 ? **maladie** **maternité** **paternité**

Période :

Nous vous remercions de bien vouloir joindre les relevés des indemnités et allocations journalières perçues (maladie, maternité, paternité) de la CPAM ou d'assurances Madelin ou IJ CARPIMKO ou frais généraux. Ces sommes parfois versées sur le compte privé, sont à inscrire en « Gains divers » (ligne 6 de la 2035).

Avez-vous cessé votre activité ?

Oui

Non

Si oui, à quelle date ?

/

/

Signalez-nous les évènements qui ont modifié votre mode d'exercice et ayant une incidence notable sur vos recettes et dépenses (exemple : modification de la tournée, augmentation de la patientèle...) :

VOTRE PATIENTÈLE

La clientèle est à reporter obligatoirement sur le tableau des immobilisations et amortissements de la déclaration 2035, qu'il y ait eu achat ou création.

Création **Oui** **Non** A quelle date / /

Achat **Oui** **Non** Pour quel prix € A quelle date / /

Cession **Oui** **Non** Pour quel prix € A quelle date / /

VOTRE LOCAL PROFESSIONNEL

Adresse

Modalité d'utilisation **(1)**

VOS FRAIS DE VÉHICULE

Vous avez opté pour : **Le barème kilométrique** **Les frais réels**

En cas d'option pour le barème kilométrique

Vous devez cocher la case «évaluation forfaitaire» ligne 23 de la page 2035 A et remplir le tableau cadre 7 «barèmes kilométriques» de la page 2035 B.

Marque/Type	Puissance Fiscale	Nombre de kilomètres professionnels anuels	Véhicule électrique	Détail du calcul	Montant de l'indemnité kilométrique

En cas d'option pour les frais réels

Dans votre comptabilité, le poste «frais de véhicule» tient-il compte du pourcentage professionnel d'utilisation du véhicule ? **Oui** **Non**

Véhicule 1	Marque :	Véhicule 2	Marque :
Mode de détention <u>(2)</u>		Mode de détention <u>(2)</u>	
Date de début de détention	/ /	Date de début de détention	/ /
Durée de location ou leasing	mois	Durée de location ou leasing	mois
Valeur réelle TTC		Valeur réelle TTC	
CO² (case V7 de la carte grise)		CO² (case V7 de la carte grise)	
Nombre de kilomètres		Nombre de kilomètres	
Professionnels	Privés	Professionnels	Privés
Pourcentage d'utilisation		Pourcentage d'utilisation	
Professionnels	Privés	Professionnels	Privés
Cession (vente, reprise ou don)	Oui	Cession (vente, reprise ou don)	Oui
Si oui :	pour quel prix	Si oui :	pour quel prix
à quelle date	/ /	à quelle date	/ /

Attention au plafond de déductibilité des véhicules et à l'exonération des plus values (cf. flash info spécial 2035)

VOS FRAIS MIXTES ET VOS FRAIS FORFAITAIRES

Nature des frais	Total de la dépense	% professionnel	Montant déduit sur la 2035
Loyer et charges	€	%	€
Eau, chauffage, électricité	€	%	€
Assurance (hors véhicule)	€	%	€
Téléphone fixe et internet	€	%	€
Téléphone portable	€	%	€
Blanchissage	Nombre de jours	X	€

VOS CHARGES SOCIALES (Ne pas remplir si vous avez AngiiCompta) (3)

Veillez à compléter en recopiant votre notification URSSAF : régularisation des cotisations 2024 et appel de cotisations 2025

Cotisations / contribution	Annexe 1 : COTISATIONS DEFINITIVES 2024	Annexe 2 : COTISATIONS PROVISIONNELLES 2025	Total annuel
	Régularisation	Cotisations à payer	
Allocations familiales			(a)
Cotisation d'assurance maladie			(b)
Indemnités journalières			(c)
Contribution additionnelle maladie			(d)
Contributions formation professionnelle			(e)
Contributions aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS)			(f)
CSG/RDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obl.			(g)
CSG/RDS sur revenus de remplacement			(h)
Cotisations retraite non conventionnées			
	Total		(i)

Allocations familiales	(j)	= a
Assurance maladie ou RSI	(k)	= b+c
Indemnités journalières	(l)	= c
Accident du travail	(m)	
CARPIMKO ou CARCDSF ou CIPAV	(n)	
Autres (chèques vacances...)	(o)	

CHARGES SOCIALES OBLIGATOIRES (ligne BT de la 2035)

CSG DEDUCTIBLE (ligne BV de la 2035)	= g x 6,8 / 9,7 (et si revenus de remplacement + h x 3,8 / 6,7)
CSG -CRDS non déductible	= g x 2,9 / 9,7 (et si revenus de remplacement + h x 2,9 / 6,7)

CFP / CURPS (ligne 29 de la 2035) = e+f

à comptabiliser en «frais de formation» ou «cotisations syndicales professionnelles»

Contrats Madelin	Montants réglés	Montants figurant sur vos attestations	A réintégrer
Prévoyance			
Mutuelle			
Retraite (≠ PER)			

CHARGES SOCIALES FACULTATIVES (ligne BZ de la 2035)

Plan d'épargne retraite (PER)	Montants réglés	Montants figurant sur vos attestations	A réintégrer
Retraite (PER)			

CHARGES SOCIALES FACULTATIVES (ligne BU de la 2035)

Il existe des plafonds si vos versements sont supérieurs à : 4710 € de retraite (loi Madelin et PER) et 3297 € de prévoyance/mutuelle nous vous invitons à nous consulter

VOS ANNEXES DE LA DECLARATION 2035
(Ne pas remplir si vous avez AngiilCompta) (3)

A remplir impérativement : le détail de ces rubriques doit être télétransmis aux impôts avec la 2035

GAINS DIVERS (ligne 6 de la 2035)

Nature	Montant
	€
	€
	€
Total « Gains divers »	€

PERTES DIVERSES (ligne 32 de la 2035)

Nature	Montant
	€
Total « Pertes divers »	€

DIVERS A REINTEGRER (ligne 36 de la 2035)

1 - Véhicule

Amortissement comptable porté ligne 41 de la 2035	Amortissement déductible	A réintégrer ligne 36 de la 2035
A) Prix d'achat x taux (*)	B) Plafond (**) x taux x part prof.	= A - B
		€
		€
		€
		€
	Total 1	€

(*) Taux = pourcentage d'amortissement

(**) Plafond de déductibilité (4)

2 - Autres réintégitations

Nature	Montant
Frais mixtes	€
Autres	€
	Total 2
	Total 1 + 2 « Divers à réintégrer »

DIVERS A DEDUIRE (ligne 43 de la 2035)

Nature	Montant du revenu exonéré	
Zone franche urbaine (ZFU)	X	% =
Zone de revitalisation rurale (ZRR)	X	% =
Autres		€
	Total	

NOTICE

(1) Modalité d'utilisation de votre local professionnel

- En propriété, inscrit au registre des immobilisations
- En propriété, non inscrit au registre des immobilisations sans versement de loyer à soi-même
- En propriété, non inscrit au registre des immobilisations avec versement de loyer à soi-même
- En location auprès d'un tiers
- En location auprès d'une SCI dont je suis membre
- En location dans le cadre d'une SCM
- A usage gratuit
- Absence de local professionnel

(2) Mode de détention véhicule

- Achat
- Location Longue durée (LLD)
- Location avec obligation d'achat (LOA)

(3) AngiiCompta

Ne pas remplir cette partie si vous utilisez le logiciel AngiiCompta, ces informations sont déjà enregistrées dans votre logiciel

(4) Plafond de déductibilité de l'amortissement des véhicules de tourisme

Emissions de CO2	Véhicules acquis ou loués depuis 2021
Inférieur à 20g / km	30 000 €
Entre 20 g et 50 g	20 300 €
Entre 50 g et 160 g	18 300 €
Supérieur à 160g	9 900 €

Pour un véhicule acquis avant 2021, nous consulter